



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

09 octobre 2000

VPK - 2000 - Convention de coopération et d'échange d'informations

2000 - Convention de coopération et d'échange d'informations entre la Commission des opérations de bourse (COB) et la Lithuanian Securities Commission (VPK)

 Télécharger le contenu

Mots clés

COOPÉRATION

SUPERVISION

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02